

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse : 13/09/2019

Titre du projet du marché *	N09.52 160036 - Ref.Ponts des Curnilles, Chenaux et Salenche - Prestations DLT pour la réfection du pont de la Salenche - Phase 41 à la mise en service (ID 6297)
Forme / genre de mise en concurrence *	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé.
ID du projet *	192808
N° de la publication SIMAP *	1093823
Date de publication SIMAP *	13.09.2019
Adjudicateur *	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac
Organisateur *	Office fédéral des routes - Infrastructure routière Ouest Filiale Estavayer-le-Lac, à l'attention de N09.52 160036 - DLT pour la réf. du pont de la Salenche - Phase 41 à la mes (ID 6297), Place de la Gare 7, 1470 Estavayer-le-Lac, Suisse, Téléphone: +41 58 461 87 11, Fax: -, E-mail: marchespublics.estavayer@astra.admin.ch, URL www.astra.admin.ch

Calendrier

Inscription	Sur simap, pas de délai.
Visite	Pas de visite prévue.
Questions	27/09/2019 Les questions doivent être formulées de manière anonyme sur le forum de Simap (www.simap.ch) de la soumission concernée. Les réponses seront données exclusivement par l'intermédiaire de cette même plateforme jusqu'au 04.10.2019. Le téléchargement des réponses relève de la responsabilité exclusive des soumissionnaires. Il ne sera envoyé aucun avertissement. Les questions reçues hors délai ne seront pas traitées.

Rendu documents	04/11/2019 23h59 Dossier complet sur support papier (deux exemplaires) et numérique sur deux clés USB dans une enveloppe cachetée portant le numéro / l'intitulé officiel du projet avec la mention « Ne pas ouvrir, documents d'appel d'offres ». Le timbre postal ou le code-barres d'un office suisse ou étranger officiellement reconnu déterminent si le délai de remise est respecté. En cas de remise en mains propres, l'offre est à déposer pendant les heures d'ouverture de la filiale et contre un accusé de réception. Les offres reçues par fax ou par courriel ne seront pas prises en compte.
------------------------	--

Rendu maquette	Pas de maquette à rendre
-----------------------	--------------------------

Type de procédure *	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
----------------------------	--

Genre de prestations / type de mandats *	Services de conseil en matière d'ingénierie et de construction Spécialité engagée : Direction locale des travaux de génie civil (DLT-GC)
---	---

Description détaillée des prestations / du projet	Cet appel d'offres porte sur les prestations de direction locale des travaux (DLT) pour la phase 41 à 53 selon la SIA 103 et 112 du projet « N09 - Ref.Ponts des Curnilles, Chenaux et Salenche » concernant l'assainissement complet d'un pont double (Pont de la Salenche), y compris réalisation des travaux préparatoires. Voir simap 2.6 (AO) ou 2.5 (CC / MEP), ou dans le cahier des charges. Préciser si les prestations se
--	---

réfèrent aux phases définies dans les règlements SIA 102, 103, 104, 105 etc. sur les prestations. Dans le cadre d'un AO avec cahier des charges détaillé, préciser si les prestations à fournir sont clairement définies et délimitées de manière à pouvoir correctement comparer les différentes offres entre elles.

Le cahier des charges se réfère aux règlements SIA 103, 108 et 112. Les prestations sont clairement définies.

Communauté de mandataires

Admises sous les conditions suivantes :

- la communauté est sous forme de société simple ;
- la communauté de soumissionnaires spécifie le membre qui pilote le projet ;
- la communauté de soumissionnaires indique la participation (en %) de chaque membre ;
- une fois l'offre remise, il n'est plus possible de modifier la composition de la communauté.

Sous-traitance

Admise. 50% au maximum de la prestation peuvent être fournis par des sous-traitants. La liste exhaustive des sous-traitants doit être impérativement jointe. Les personnes-clés ne peuvent pas appartenir à un sous-traitant.

Mandataires préimpliqués

Le bureau préimpliqué autorisé à participer est mentionné et les documents produits sont mis à disposition dans le cadre de l'AO.

Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts

L'OFROU est lié par son propre manuel sur les marchés publics, art. 3.2.3.1, qui garantit des objectifs similaires à la SIA 144.

Conditions de participation

Le chiffre d'affaires annuel du soumissionnaire est égal ou supérieur au double du montant annuel du marché. Déclaration volontaire du soumissionnaire signée. Extrait(s) du registre du commerce pour le soumissionnaire et le cas échéant pour chaque membre de l'association de partenaires.

Critères d'aptitude

Q1 Capacité technique du soumissionnaire
Q2 Capacité économique et financière soumissionnaire
Q3 Aptitudes et disponibilités des personnes-clés

Critères d'adjudication / de sélection

C1 Prix [40%], notation linéaire
C2 Compétences et références des personnes-clés [35%]
C3 Analyses des tâches et proposition de marche à suivre, concept de gestion de la qualité, analyses des risques [25%]

Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.

Indemnités / prix :

Pas d'indemnités.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres

- Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises.
- La description du projet et des enjeux/objectifs est détaillée
- Préimplification : Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur participation ou exclusion du marché sont correctes.
- Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.
- Les moyens d'appréciation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- Les délais sont corrects.

Manques de l'appel d'offres

- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnées.

Observations de l'OMPr *

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

